

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 19 février 2016 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux**

NOR : AFSA1630111A

La secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux :

Mme Quitry BOUSQUET, vice-présidente de l'union régionale des associations et des parents d'enfants déficients auditifs d'Aquitaine, en remplacement de M. Laurent BALAHY.

M. Jean-Louis CRONIER, chef de service éducatif de l'Institut national de jeunes sourds, en remplacement de Mme Christine MEDEBIELLE.

M. Daniel GILLARD, inspecteur de l'éducation nationale pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés, en remplacement de M. Thierry SAMZUN.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 février 2016.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :  
*Le directeur général de la cohésion sociale,*  
J.-P. VINQUANT